

Que va-t-il advenir de la formation professionnelle interjurassienne ?

Irène Donzé (PLR)

Réponse du Gouvernement

La collaboration avec le canton de Berne dans le domaine de la formation professionnelle n'est pas remise en question suite au transfert de Moutier dans le canton du Jura.

Le Gouvernement répond ainsi aux questions posées :

1. Quelles sont les formations (école à temps plein ou en dual) qui fonctionnent actuellement sous l'égide d'une institution interjurassienne ?

Dans le domaine de la formation professionnelle (école à plein temps ou formation duale), seule la Fondation rurale interjurassienne représente une « institution interjurassienne ».

D'une manière plus générale, les professions de l'artisanat font actuellement l'objet d'un accord entre les cantons de Berne et du Jura et sont réparties entre la Division artisanale du CEJEF, à Delémont, et le Ceff Artisanat, à Moutier. Ces deux écoles professionnelles n'ont toutefois pas de statut interjurassien et dépendent de leur canton respectif.

2. Qu'entreprend le Gouvernement, via notamment le Département de la formation, pour poursuivre la collaboration avec le canton de Berne au niveau des institutions de formation interjurassiennes ?

Le déménagement complet du Ceff Artisanat à Bienne, annoncé de manière unilatérale par les autorités bernoises en juillet 2022, a remis en question les accords actuels quant à la répartition des professions de l'artisanat.

Le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS), via le Service de la formation postobligatoire (SFP), a participé à un groupe de réflexion paritaire quant à l'implantation des formations professionnelles artisanales.

La collaboration entre les cantons de Berne et du Jura a notamment pu être maintenue dans douze filières de formation : huit sur sol jurassien (menuisiers, peintres, boulangers, carreleurs CFC et AFP, constructeurs d'appareils industriels, constructeurs métalliques CFC et AFP) et quatre sur sol bernois (charpentiers, spécialistes en industrie du bois, bouchers, spécialistes en restauration).

Le Gouvernement jurassien rappelle que des propositions avaient été faites pour maintenir le statu quo et conserver l'ensemble de l'activité de formation artisanale dans les villes de Moutier et Delémont.

3. Que peut faire le Gouvernement pour éviter que le canton de Berne redéploie les écoles professionnelles de Moutier dans d'autres régions plus éloignées géographiquement ?

Le Gouvernement jurassien n'a pas de marge de manœuvre quant aux décisions des autorités bernoises concernant la localisation de leurs centres professionnels.

La souveraineté cantonale est ici la norme et l'implantation du Ceff Artisanat à Bienne le montre.

Le Gouvernement précise toutefois qu'il se montre très attentif aux lieux dans lesquels les apprenties et apprentis jurassiens sont scolarisés pour leurs cours théoriques. Dans ce sens, il a dernièrement décidé d'ouvrir sept filières artisanales dans le Jura, dès la rentrée scolaire d'août 2026, pour éviter à plus de 170 apprenties et apprentis jurassiens de devoir se rendre chaque semaine dans la ville de Bienne.

Le financement de ces filières est basé sur les économies liées aux montants des écolages qui ne seront plus versés pour la scolarisation hors-canton des apprenties et des apprentis du domaine de l'artisanat.

4. De manière générale, le Gouvernement peut-il nous informer sur les différentes actions en cours dans ce dossier et quels sont les risques et changements déjà pressentis ?

Le dossier de l'implantation des formations professionnelles artisanales a fait l'objet de très nombreuses réflexions depuis 18 mois.

Les effectifs, les coûts et la volonté des organisations du monde du travail (OrTras) ont notamment été analysés par le DFCS avant de prendre les décisions présentées dans le cadre de la conférence de presse du 13 juin 2024.

Le Gouvernement précise que, dans le cadre de ce dossier, quinze OrTras jurassiennes ou interjurassiennes du domaine de l'artisanat ont été consultées avant que les décisions ne soient formalisées.

5. Quelle est l'appréciation générale du Gouvernement dans ce dossier ?

Le Gouvernement se montre satisfait de développer une formation professionnelle de proximité pour les apprenties et apprentis jurassiens.

Il place de l'importance à garantir au tissu économique jurassien de bonnes conditions pour le recrutement d'apprenties et d'apprentis. Cela passe, entre autres, par des centres professionnels proches des entreprises formatrices.

Le Gouvernement jurassien rappelle qu'il s'était engagé, dans le cadre de la campagne sur l'accueil de la ville de Moutier, à développer à Moutier l'équivalent d'une division du CEJEF.

Dans cette perspective, les divisions techniques et artisanales se voient renforcées, tout comme le soutien politique à la « dualisation » de la formation.

Delémont, le 2 juillet 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître